

## PROVINCE DE QUÉBEC

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS DU 11 MAI 2020

À une séance ordinaire de conseil de la municipalité de Montcalm tenue à huis clos le 11 mai 2020, à 20 heures, par voie de conférence virtuelle, étaient présents les conseiller(ère)s :

Denis Courte	Pierre Bertrand	Suzanne Dyotte
Richard Pépin	Richard Tees	Huguette Drouin.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Assiste également à la séance, par voie de conférence virtuelle, Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS ET ENREGISTRÉE

20-05-80

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé :

- jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020,
- jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020,
- jusqu'au 16 avril 2020 par le décret 418-2020 du 7 avril 2020,
- jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020;
- jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020;
- jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020;
- jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020.

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence virtuelle et téléphonique.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu unanimement :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence virtuelle et téléphonique;
- Que la séance sera enregistrée et diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Montcalm;
- Que l'enregistrement de la séance sera déposé sur le site Internet de la municipalité de Montcalm.

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire à huis clos ouverte.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-05-81

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mai 2020, tenue à huis clos et enregistrée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux spectateurs

### **4 SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020**

20-05-82

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire à huis clos du 14 avril 2020.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire à huis clos du 14 avril 2020.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

### **5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**Denis Courte**, conseiller responsable de la voirie, informe qu'à cause de la pandémie les projets sont retardés et les dossiers sont en suspens au ministère.

**Richard Pépin**, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, précise que les livraisons de denrées alimentaires ont cessées vendredi le 8 mai, sauf pour le secteur du domaine Mont Blanc et quelques résidents sur le chemin Tassé qui ont toujours besoin d'assistance. Jusqu'à présent 20 livraisons de médicaments ont été effectuées et 58 livraisons de denrées alimentaires. 797 kilomètres ont été parcourus par les bénévoles pour effectuer ces livraisons. La municipalité offre le remboursement du kilométrage aux bénévoles en terme d'appui.

**Pierre Bertrand**, conseiller responsable du développement économique, informe que la rencontre de la RIMRO prévue aujourd'hui le 11 mai a été remise au 14 mai.

**Steven Larose**, maire :

- Revient sur la pré-séance où M. Benoît Martel, le nouveau directeur de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides s'est présenté aux conseillers.
- Tous les vendredis, la municipalité reçoit les statistiques de contamination au COVID-19. En date de vendredi dernier, Montcalm avait 0 cas.
- Rappelle que la semaine prochaine débutera la collecte des bacs de la troisième voie, soit celle des bacs bruns, pour le secteur de Montcalm, soit à partir du 19 mai prochain. Il est important de rappeler que dorénavant la collecte des bacs noirs se fera aux quatre semaines.
- M. Larose revient sur le projet d'acquisition d'un terrain riverain sur le chemin du Lac-du-Brochet financé à même une subvention à recevoir d'Hydro-Québec. L'achat est finalisé, donc la municipalité de Montcalm est nouvellement propriétaire de ce lot qui sera aménagé en parc municipal au cours des prochains mois.

- Félicitations à M. Jean-Guy Laperrière qui s'est vu remettre la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés pour engagement bénévole dans la communauté.

## 6 ADMINISTRATION

### 6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

20-05-83

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier, au courant du mois d'avril 2020, en vertu du règlement no 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 15 855.78 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

20-05-84

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 178 833.70 \$ et d'effectuer les paiements relatifs:

- aux chèques no. 43 à 54 et
- aux fournisseurs personnalisés ci-dessous via AccèsD Affaires :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	<b>PAIEMENTS EN LIGNE - AVRIL</b>		
	BELL CANADA	141.13 \$	SERVICES TELECOPIEUR
	BELL MOBILITÉ	194.99 \$	SERVICES CELLULAIRES
	HYDRO-QUÉBEC	491.95 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	ULTRAMAR	168.22 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	3 954.25 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	1 762.31 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 644.60 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	8 474.17 \$	DÉPÔTS DIRECTS
	ASSURANCE COLLECTIVE	611.40 \$	RETRAIT DIRECT
	ME SARAH LACASSE DWYER NOTAIRE	46 355.33 \$	ACHAT DU 188 CHEMIN DU LAC-DU-BROCHET
	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	52 457.93 \$	RETRAIT DIRECT - FINANCEMENT DU CC
	<b>TOTAL PAYÉ EN AVRIL</b>	<b>116 256.28 \$</b>	
	<b>À PAYER POUR LE MOIS DE MAI</b>		
	<b>• PAR CHÈQUE</b>		
43	MRC DES LAURENTIDES	1 061.98 \$	FORMATION SÉCURITÉ CIVILE, SERVICES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET CONSTATS JANV. MARS
44	MRC DES LAURENTIDES	32 050.24 \$	BACS BRUNS
45	MRC DES LAURENTIDES	3 294.54 \$	AJUSTEMENT LIVRAISON BACS BRUNS
46	MUNICIPALITE DE BRÉBEUF	6 282.99 \$	COÛTS TECHNICIENNE EN LOISIRS JANV.MARS
47	MACHINERIES FORGET	57.31 \$	RÉPARATION ENTRETIEN DU PLANCHER AU CC
48	GROUPE YVES GAGNON	19.96 \$	ENTRETIEN CC ET HÔTEL DE VILLE
49	VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS	490.62 \$	FRAIS ANNUEL DE BASE + OUVERTURE DOSSIER
50	GROUPE FORESTIER INTECH INC.	159.78 \$	REMBOURSEMENT DE TAXES SUITE À UNE MÂJ
51	RÉFRIGÉRATION MB	159.72 \$	ENTRETIEN THERMOSTAT CC
52	L'INFORMATION DU NORD	167.29 \$	AVIS PUBLIC OFFRE DE DÉNEIGEMENT 2021-2023
53	SOLUTIA TÉLÉCOM	84.63 \$	FOURNITURE CELLULAIRE
54	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	12 346.24 \$	ENTRETIENS DES CHEMINS + NIVELEUSE
	<b>SOUS TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>56 175.30 \$</b>	
	<b>• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈSD</b>		
	LABORATOIR H2LAB	173.62 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	MATÉRIAUX MCLAUGHLIN BMR	116.75 \$	MAINTENANCE OUTILS ET BÂTIMENT + CASERNE
	RÉPARATION JEAN-PIERRE MAILLÉ	465.07 \$	RÉPARATION BALAI MÉCANIQUE VOIRIE
	CENTRE D'HYGIÈNE	182.47 \$	CIRE À PLANCHER, ET ARTICLES DE NETTOYAGE
	EXCAVATION DMO	241.45 \$	RÉPARATION DU CH LAC-CARIBOU OUEST
	JEAN-PHILIPPE ROBIDOUX	3 078.46 \$	HONORAIRES INSPECTEUR EN BÂTIMENT
	<b>SOUS-TOTAL PAIEMENTS EN LIGNE</b>	<b>4 407.82 \$</b>	

	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	• VISA DESJARDINS		
	PUROLATOR	5.57 \$	ENVOIS PAR MESSAGER ANALYSE D'EAU HSJB
	STAPLES	118.74 \$	FOURNITURES DE BUREAU
	HÔTEL CHÂTEAU LAURIER QUÉBEC	-308.21 \$	REMBOURSEMENT RÉSERVATION CONGRÈS FQM
	MANUBOIS INC.	178.20 \$	PASSE DOCUMENT AUTOPORTANT / PROTECTION
	SOUS-TOTAL VISA	-5.70 \$	
	TOTAL À PAYER POUR MAI	<u>60 577.42 \$</u>	
	GRAND TOTAL DE LA LISTE	<u>176 833.70 \$</u>	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2020**

20-05-85

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'avril 2020.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.4 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 AVRIL 2020**

20-05-86

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport budgétaire semestriel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2020.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

### **6.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 337-1-2020 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 337-2020 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE, POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS ET POUR LES ADRESSES RÉFLÉCHISSANTES, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

20-05-87

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement no 337-2020 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie, pour l'entretien du chemin Desjardins et pour les adresses réfléchissantes, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2020 afin de modifier la date des deuxième et troisième versements des taxes foncières et tarifications

- 2<sup>e</sup> versement : le 1<sup>er</sup> août 2020
- 3<sup>e</sup> versement : le 1<sup>er</sup> novembre 2020;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné par Monsieur le conseiller Richard Tees et le projet de règlement a été déposé lors de la séance de conseil tenue le 14 avril 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement no 337-1-2020 intitulé : Règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 337-2020 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie, pour l'entretien du chemin Desjardins et pour les adresses réfléchissantes, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2020 soit et est adopté.

Une copie du présent règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

20-05-88

#### **6.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT 339-2020 SUR LES ANIMAUX**

**ATTENDU** que le conseil désire réglementer les animaux sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec a adopté le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens le 4 décembre 2019 et que celui-ci est applicable partout au Québec et que ce sont les municipalités locales qui sont chargées de son application sur leur territoire;

**ATTENDU** que le règlement provincial impose aux propriétaires d'animaux l'obligation de se procurer une licence et que le conseil désire fixer un tarif pour l'obtention de cette licence dans le but d'assurer des revenus suffisants afin de financer les coûts de la présente réglementation;

**ATTENDU** que le conseil désire de plus décréter que certains animaux et certaines situations ou faits constituent une nuisance et désire les prohiber;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné par Monsieur le conseiller Denis Courte et que le projet de règlement a été déposé aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement no 339-2020 sur les animaux soit et est adopté.

Une copie du présent règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

20-05-89

#### **6.7 ACHAT D'ADRESSES RÉFLÉCHISSANTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Montcalm a adopté le règlement no 333-2019 relatif à l'installation des adresses réfléchissantes pour identifier les adresses civiques afin de faciliter la localisation d'une propriété en cas d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** la localisation de ces enseignes sera uniforme, dans tous les cas possibles, afin d'aider les conducteurs de véhicules d'urgence à trouver une adresse le plus rapidement possible;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm procèdera à l'installation des dites enseignes afin d'assurer la conformité dudit règlement et aux descriptions techniques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat des adresses réfléchissantes, pour la somme approximative de 12 000.00 \$ plus les taxes et les frais de transport et manutention.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **6.8 REPORT DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

20-05-90

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la mise en place de mesures exceptionnelles afin de limiter la propagation de la COVID-19 (coronavirus) et des impacts de celles-ci sur le déroulement normal des activités, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation appliquera une tolérance administrative concernant la date limite de transmission du rapport financier 2019.

**CONSIDÉRANT QUE** l'auditeur indépendant a dû fermer ses bureaux pendant la période prévue pour l'audit de la Municipalité, et ce afin de respecter les orientations ministérielles;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère appliquera une tolérance administrative de 64 jours à partir de la date de la levée de l'état d'urgence sanitaire pour les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de reporter le dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2019 à une séance ultérieure tout en respectant le délai prescrit par le Ministère.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

## **6.9 ORIENTATIONS MUNICIPALES RELATIVEMENT À LA CRISE DE LA COVID-19**

20-05-91

**CONSIDÉRANT QUE** par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé :

- jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020,
- jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020,
- jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020,
- jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020,
- jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020,
- jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 et
- jusqu'au 13 mai 2020 par le décret 501-2020 du 6 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** les recommandations formulées par le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des Municipalités du Québec et l'Association des directeurs municipaux du Québec;

**CONSIDÉRANT** les mesures mises en place par la résolution 20-04-70;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- De maintenir l'ouverture des parcs municipaux ainsi que des sentiers du mont Larose;
- De maintenir le personnel en poste tout en favorisant le télétravail lorsque possible;
- De rémunérer le personnel selon les heures réellement travaillées;
- QUE le conseil délègue au directeur général la décision face à la réouverture de l'hôtel de ville lorsque les recommandations de la santé publique seront en faveur d'une telle procédure;

- QUE le conseil statue les services de la voirie, de l'urbanisme, de la taxation et des finances comme étant des services essentiels.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 50, CHEMIN DU LAC-VERDURE NORD, LOT : 6222180-P1, MATRICULE : 2998-89-3466 - DATE DE LA TENUE DE LA SÉANCE PENDANT LAQUELLE LE CONSEIL STATUERA SUR CETTE DEMANDE**

20-05-92

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure au 50, chemin du Lac-Verdure Nord, lot : 6222180-p1, matricule : 2998-89-3466, visant à régulariser la superficie au sol, la position et la largeur de la façade avant des bâtiments a été déposée à la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que ladite demande consiste à faire reconnaître une dérogation mineure relativement aux points suivants:

- Régulariser la superficie au sol du bâtiment principal actuel qui possède 35.67 m<sup>2</sup>, alors que le minimum requis est de 55 m<sup>2</sup> (article 6.1.3 du Règlement de zonage 193-2002);
- Régulariser la superficie au sol du futur bâtiment principal qui possèdera 47.57 m<sup>2</sup>, alors que le minimum requis est de 55 m<sup>2</sup> (article 6.1.3 du Règlement de zonage 193-2002),
- Régulariser la position du bâtiment principal (évaporateur d'une érablière) qui empiète de 34 centimètres dans la marge avant. Le bâtiment a été implanté à 4.66 mètres alors qu'il aurait dû être implanté à 5 mètres ou plus de la ligne avant (article 6.2.1 du Règlement de zonage 193-2002),
- Régulariser la dimension de la façade principale qui possède 4.88 mètres plutôt que les 7 mètres requis (article 6.1.4 du Règlement de zonage 193-2002).

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que le conseil statuera sur ladite demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 8 juin 2020.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA SURFACE DE ROULEMENT DU CORRIDOR AÉROBIQUE**

20-05-93

**CONSIDÉRANT QUE** le corridor aérobique est un élément important pour le bien-être et la santé des citoyens de Montcalm;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm est éligible à une subvention d'Hydro-Québec pour la réfection de la surface de roulement du corridor aérobique;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- D'octroyer le contrat relatif à la réfection de la surface de roulement du corridor aérobique sur le tronçon du lac des Pins à Gilbert P. Miller & Fils Ltée au montant de 20 255 \$, taxes en sus.
- D'autoriser le directeur général à signer les documents en lien avec ce contrat;
- D'affecter la dépense à la subvention d'Hydro-Québec dans le cadre du Programme de Mise en Valeur Intégrée (PMVI).

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
S/O

10. **LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**  
S/O

11. **SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**  
S/O

12. **VARIA**

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2<sup>e</sup> période de questions a été offerte aux spectateurs

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 11 mai 2020 tenue à huis clos.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Steven Larose, maire

\_\_\_\_\_  
Michael Doyle, directeur général  
et secrétaire-trésorier

20-05-94